PFIZOL-10
AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC
Concentré Émulsifiable

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

GARANTIE: alcools gras (présent sous forme de n-décanol) 688 g/L

N°D'HOMOLOGATION 12849
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10-205 L

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCEDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.

Le PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC est un mélange d'ingrédients actifs et d'auxiliaires de mouillage qu'on utilise pour supprimer la croissance des drageons sur le tabac jaune, le tabac burley et le tabac à cigares. L'émulsion crémeuse qu'on obtient quand on dilue le produit concentré avec de l'eau, est appliquée sur les plants de tabac sous forme de pulvérisation à grosses gouttelettes. Pour bien supprimer les drageons, la bouillie doit les atteindre.

MODE D'EMPLOI

Période d'application : Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, pulvériser le PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC avant l'écimage au stade du bouton floral. Écimer les plants de tabac n'importe quand après cet arrosage, généralement durant la semaine qui suit, et enlever tous les drageons qui furent manqués. Le PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC peut aussi être appliqué après l'écimage. Arroser les plants dans les deux jours qui suivent l'écimage, après avoir enlevé tous les drageons mesurant plus de 3 cm de longueur. Comme la croissance est très active après l'écimage, il faut être très prudent quand on pulvérise ce produit dans les 8 à 36 heures après l'écimage. Redresser tous les plants inclinés pour que l'émulsion puisse couler uniformément le long de la tige et entrer en contact avec chaque drageon.

Le PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC peut être appliqué à n'importe quel moment de la journée. Pour jouir des meilleurs résultats possibles, NE PAS appliquer le PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC dans les cas suivants: lorsque les feuilles sont humides de rosée; lorsque les feuilles commencent à se refermer le soir; quand la température descend au-dessous de 18°-21°C; lorsque le vent est assez fort pour retourner les feuilles supérieures du tabac; quand il pleut ou lorsque les plants sont humides. S'il pleut moins d'une heure après l'application, l'efficacité du traitement pourrait être défavorablement affectée et il faudra peut-être recommencer. Toute application effectuée trop tôt après une pluie ou une irrigation, alors que les plants sont délicats, ou bien lorsque la chaleur ou l'humidité est excessive, pourra endommager les feuilles. Ne pas traiter le tabac avec le PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC si les conditions présentes pourraient favoriser la propagation de maladies comme la tige creuse ou la pourriture de la tige.

Taux d'application : Avant l'écimage, mélanger de 14 à 17 litres (14 dans les provinces maritimes) de ce produit dans 450 litres d'eau. Vous obtiendrez ainsi suffisamment d'émulsion pour traiter un hectare. Après l'écimage, mélanger de 17 à 20 litres (17 dans les provinces maritimes) de PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC dans 450 litres d'eau. Cette quantité sera suffisante pour traiter un hectare. IMPORTANT: Pour obtenir des conseils relatifs aux conditions locales, consulter l'agronome du ministère de l'Agriculture.

Méthode d'application : Pour préparer l'émulsion diluée, verser d'abord une petite quantité d'eau dans le réservoir du pulvérisateur. Ensuite, ajouter la quantité requise de

PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC puis le reste de l'eau.
N.B.: Pour jouir des meilleurs résultats possibles, verser le produit concentré dans le réservoir avant d'y ajouter la grande quantité d'eau. Bien mélanger la solution avec un bâton avant de la pulvériser. En cas d'arrêt durant l'application, ne pas oublier de mélanger de nouveau la solution avant de reprendre l'arrosage.
Pour pulvériser le PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC, on vous conseille d'utiliser trois gicleurs coniques complets par rang. Utiliser une buse TG-5 directement par-dessus le centre du rang et deux buses TG-3 à 23 cm de chaque côté, directement à l'égalité ou légèrement au-dessus du sommet de la tige. Pulvériser l'émulsion diluée à partir d'une hauteur de 30 à 35 cm au-dessus du sommet des plants. On vous recommande d'effectuer l'arrosage à une vitesse de 5 km à l'heure, avec une pression de 100 à 115 kPa.

Fréquence d'application : Un seul traitement au PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC est, dans la plupart des cas, suffisant pour supprimer les drageons primaires et secondaires. Si, toutefois, les conditions favoisent une repousse de drageons secondaires, faire une deuxième application de 5 à 7 jours après le premier traitement.

Mise en garde : Comme l'émulsion diluée peut se séparer après une longue période de repos, ne pas oublier de la remélanger immédiatement avant de recommencer à la pulvériser. Ne jamais mélanger l'agent PFIZOL-10 AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS DU TABAC avec d'autres produits chimiques pour le tabac. Ne pas pulvériser sur des plants de tabac qui ont récemment été traités avec d'autres produits chimiques. Bien nettoyer l'équipement de pulvérisation avant de l'employer. Ne pas contaminer l'eau quand on nettoie l'équipement ni quand on jette les déchets.
Des concentrations, taux d'application, pressions de pulvérisation et temps d'application autres que ceux qui sont recommandés ci-dessus peuvent entraîner une suppression insuffisante des drageons et/ou l'endommagement des feuilles supérieures délicates du tabac.
Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :
NE PAS appliquer par temps calme. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation plus petites que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

Zones tampons :
L'utilisation des méthodes ou du matériel de pulvérisation suivants NE requiert PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel, pulvérisateur dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du

vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par exemple lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Tabac	1 m	1 m

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS :

Ce produit est CORROSIF pour les yeux. NE PAS s'exposer les yeux à ce produit : porter des lunettes protectrices et des gants de caoutchouc pour le manipuler. Éviter l'inhalation du brouillard de la pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Porter un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et un vêtement à manches longues pour préparer les solutions, en charger les pulvérisateurs, le nettoyage et effectuer les pulvérisations et les réparations. Ne pas contaminer les plans d'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

CONTENANTS RETOURNABLES / RÉUTILISABLES
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provincial.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.